Appel à Projet :
« Innovation-Design et savoir-faire d'excellence»

Thématiques
Cuir – Luxe –Textile – Métiers d'Art – Arts du Feu – Bois – Innovation - Design – Développement économique – Artisanat – éco responsabilité - numérique

Introduction
Entreprises aux savoir-faire d'excellence, intégrez le design au cœur de votre stratégie et améliorez votre performance et votre développement économique. Pour vous accompagner, répondez à l'AAP « Innovation-Design et savoir-faire d'excellence».

Objectifs
Cet AAP a pour objet d'initier et d'accompagner par une approche Design des projets débouchant sur de nouveaux produits ou services utilisant des savoir-faire d'excellence.

L'intégration de l'usage et de la relation client/usager lors de la conception des produits et des services est considérée comme fondamentale dans la réussite d'une innovation. En effet, c'est l'essence même du design que de faire correspondre le besoin identifié chez l'usager et la réponse qui lui est apportée. Le design permet de créer de la valeur pour une entreprise en rendant son produit différent de celui de la concurrence, plus attractif. C'est un facteur de compétitivité des entreprises qui renforce la dimension stratégique dans le cadre de leur développement.

Intégrer le design au cœur des entreprises au savoir-faire d'excellence permet de mettre en relation et de développer des collaborations entre les designers et les initiatives individuelles ou les projets collectifs.

Période de l'AAP
Du 1er février 2023 au 1er juin 2025

Dépôt des candidatures :

15 mai 2023 / 15 octobre 2023 / 15 avril 2024 / 15 octobre 2024

@noter : au fil de l'eau sur le volet « accompagnement collectif scénographie évènementiel »

Bénéficiaires
Entreprises de la filière Cuir Luxe Textile et Métiers d'Art et/ou disposant du label Entreprise du Patrimoine vivant, ayant un savoir-faire d'excellence et associations à titre collectif

Modalités
Déroulé de l'AAP

Les projets basés sur un savoir-faire d'excellence et utilisant une approche design pour le développement de nouveaux produits ou services seront évalués au regard de la faisabilité et des

besoins d'accompagnement afin de les orienter vers le conseil, le financement ou les acteurs appropriés.
Sont exclus :
- les projets faisant déjà l'objet de financement de la Région
- n'ayant pas pour objet de déboucher sur un produit ou service commercialisable

1. Avant le dépôt de dossier :
Le porteur de l'action, établi en Nouvelle-Aquitaine, soumettra sa candidature à cet AAP conformément au formulaire dédié téléchargeable sur le site : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr
Sur cette période, il est possible de prendre contact avec les services de la Région (savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr) pour obtenir le conseil d'un designer (question-réponse par mail ou téléphone) et/ou une mise en réseau avec les partenaires.

2. A l'issue du jury de sélection, seront distingués :
- les projets non retenus dans l'AAP
- les projets retenus en cours de maturité
- les projets retenus matures

3. Les projets retenus seront orientés vers le type d'accompagnement dédié :

a) Les projets en cours de maturité pourront bénéficier :
- d'un accompagnement par un tiers (aide à la maturation : marché Région dédié) pour finaliser les objectifs, mettre en avant les tendances, vérifier un premier niveau de faisabilité (…)
- d'un accompagnement à la formalisation des projets pour les TPE de la filière ayant une problématique autour de la stratégie de marque ET design produit
- du soutien à l'innovation par le Design (subvention – modalités de droit commun-hors marché)

b) Les projets plus matures pourront bénéficier de dispositifs adaptés de la Région :
- outils collaboratifs (laboratoires/entreprises/clusters/associations)
- accompagnement individuel
- accompagnement d'un porteur d'une action collective

Les projets retenus dans l'AAP feront l'objet d'une valorisation de la part de la Région.

Critères de sélection

Les critères pour la sélection des projets sont :
- la viabilité économique du projet,
- le maintien/création d'emploi

De plus, une attention particulière sera portée aux projets qui favorisent :
- un levier pour le développement économique des entreprises concernées
- une contribution au Made In Nouvelle-Aquitaine
- un maintien/transmission d'un/des savoir-faire qualifié(s) dans les métiers d'art défini par l'arrêté du 24 décembre 2015
- une approche sociétale et environnementale

Dépenses éligibles

- **Pour l'aide à la maturation via un designer missionné par la Région**, les dépenses sont prises à 100%. Le nombre maximum de jours design mobilisables est de 4.

- **Pour les aides de droits communs (hors marché Designer)**, les dépenses éligibles sont analysées par les directions opérationnelles en fonction de la taille des entreprises (Performance industrielle pour les plus de 11 salariés, Economie Territoriale pour les moins de 10 salariés, et Economie Sociale et Solidaire).
  L'aide de la Région s'applique à des dépenses effectuées pendant une période maximale de 24 mois consécutifs à compter de la date de démarrage de l'action.
  L'aide sera versée en deux fois : au démarrage sous forme d'avance et le solde à la remise du bilan.

Contacts

Unité Filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art
savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature, téléchargeable sur le site, doit être transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine par email : savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr